



LE GUIDE DES TAM

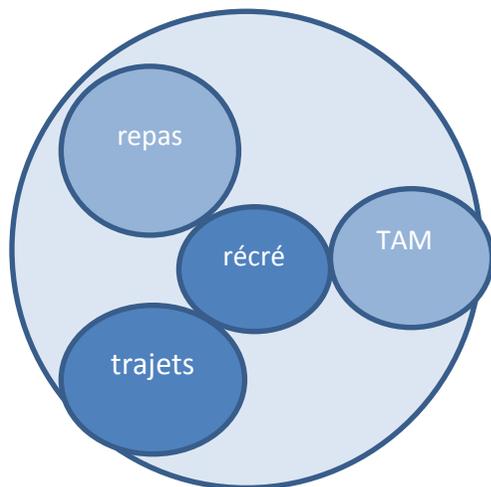
Après deux années de mise en œuvre globalement satisfaisante, la commune renouvelle la proposition aux familles d'un service d'accueil et d'activités pour les enfants.

L'inscription aux TAM est annuelle.

Un Projet Educatif de Territoire, PEDT, co-écrit avec le SIVOM du canton de Ligné, a été rédigé et validé par l'Inspection Académique. Il garantit un projet de qualité pour les enfants.

Que se passe-t-il sur le temps de la pause méridienne ?

Les TAM se déroulent pendant la pause méridienne, moment privilégié pour se détendre, déjeuner, jouer.



Les TAM, c'est quoi ?

Les Temps d'Activités Municipaux, ils se composent d'activités pour lesquels il faut s'inscrire à l'année.

Ils ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Après chaque période de vacances, de nouvelles activités et projets sont proposés aux enfants.

de 13h10 à 14h10

Le groupe des petits (grande section et CP) est accueilli par une ATSEM et un animateur. Différentes activités sont proposées chaque semaine.

Pour le groupe des grands, CE1 à CM2 une formule particulière est proposée :

- ✓ les lundis et jeudis sont dédiés à des activités libres, sans inscription
- ✓ les mardis et vendredi sont les jours d'activités avec inscription, l'enfant doit venir à toutes les séances pour terminer son projet

Quels sont les objectifs de ce temps ?

Le Comité de Pilotage a défini 4 objectifs :

- les TAM sont des temps de détente, de découverte, d'initiation
- l'enfant prend du plaisir à venir
- les TAM participent à favoriser le civisme et le vivre-ensemble
- après les TAM, la mise en activité à l'école doit être optimale

L'équipe d'animation

Une coordinatrice est présente pour mettre en musique les orientations décidées par le Conseil Municipal. Elle est entourée d'animateurs diplômés et expérimentés. Ils sont chargés d'accueillir les enfants, d'écouter leurs demandes et de leur faire des propositions.

Les TAM, pour qui ?

Ils sont proposés aux enfants des classes de Grande Section au CM2.

Pour des raisons d'ordre physiologique, il a été décidé que les Petites et Moyennes Sections ne seraient pas concernées.

Quel est le prix ?

Le tarif des TAM pour l'année scolaire 2016-2017 est de 50€ par enfant et par an, ce qui correspond à 1.40 € par semaine par enfant.

Comment s'inscrire ?

Pour améliorer l'efficacité des services et prévoir au mieux les activités, la commune doit anticiper sur les effectifs des enfants inscrits.

*Les fiches d'inscription doivent être retournées pour le **vendredi 10 juin**. Elles peuvent être déposées en mairie,*

dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil, dans la boîte aux lettres extérieure, ou transmises à cette adresse : coordonateur_tam@couffe.fr.

Toute inscription est acquise pour l'année scolaire. Il n'y a pas de possibilité de s'inscrire en cours d'année.

Les lieux

Les TAM ont lieu dans la salle de la fontaine, dans le bungalow, à la salle de sport, à la Maison de l'Enfance, à la salle des chênes, à l'Althéa, dans la cour de l'école Hugues Aufray ou aux abords de l'école.

Questions / réponses

Les TAM sont-ils obligatoires ?

Ce service est proposé aux familles mais il n'est pas obligatoire. Les enfants qui ne souhaitent pas s'inscrire aux TAM seront accueillis par le personnel municipal dans la cour.

Et si mon enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire ?

Les enfants inscrits aux T.A.M. et ne déjeunant pas au restaurant scolaire seront accueillis à partir de 13h dans la cour de l'école.

Peut-on payer en plusieurs fois ?

Oui. Pour cela il est nécessaire de demander des paiements échelonnés à la trésorerie d'Ancenis.